

MODIFICATION AU DOCTORAT PROFESSIONNEL EN PSYCHOLOGIE

R : 15-CPR-220311

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au contingentement, aux conditions d'admission et aux objectifs du programme de doctorat professionnel en psychologie. »

Vote : unanime

Proposition au Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au contingentement, aux conditions d'admission et aux objectifs du programme de doctorat professionnel en psychologie. »

17/21-22



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Bureau du vice-rectorat adjoint à la recherche et
Faculté des études supérieures et de la recherche

Registrariat

Le 7 octobre 2021

Université de Moncton

Reçu au
Bureau du VRER
le 7 octobre 2021

Le 29 sept 2021

Reçu au
Secrétariat général
le 26 janvier 2022

PAR COURRIEL

Monsieur Gilles Roy
Président
Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Modifications au programme de Doctorat professionnel en psychologie

Monsieur le Président,

À sa réunion du 10 septembre 2021, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche a approuvé unanimement les modifications au programme de Doctorat professionnel en psychologie que lui a soumis le Comité des programmes de cycles supérieurs.

R-05-CFESR-210910 : Que la modification du programme de doctorat professionnel en psychologie soit adoptée telle que présentée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le vice-doyen,

Benoit Doyon-Gosselin

p. j.



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

PAR COURRIEL

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

Le 5 mai 2020

Monsieur Francis LeBlanc
Vice-recteur adjoint à la recherche et doyen
Faculté des études supérieures et de la recherche
Université de Moncton – Campus de Moncton
Moncton (N.-B.)

Objet : Modifications au programme de Doctorat professionnel en psychologie

Monsieur LeBlanc,

L'École de psychologie souhaite apporter des modifications au niveau de son programme de Doctorat professionnel en psychologie, plus précisément, l'école souhaite faire un ajustement au niveau du contingentement de son programme.

Par conséquent, à sa réunion du 29 avril 2020, le Conseil de la FSSSC a adopté la proposition suivante :

« Que le Conseil de la FSSSC accepte les modifications proposées au programme de Doctorat professionnel en psychologie. »

Vous trouverez en pièces jointes les documents suivants :

- Lettre du directeur de l'École de psychologie;
- CPR 2 (Proposition de modification d'un programme);
- CPR 9 (Informations nécessaires à la mise à jour du répertoire).

Veuillez accepter, Monsieur LeBlanc, mes plus sincères salutations.


Natalie Carrier, Doyenne

p.j.

cc. Gilles Roy, Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Elizabeth Dawes, Vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales
Frédéric Huppé-Gourgues, Directeur de l'École de psychologie

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4945
Télécopieur : 506.858.4479

fsssc@umoncton.ca
www.umoncton.ca



Le 7 avril 2020

Mme Natalie Carrier
Doyenne
Faculté des sciences de la santé
et des services communautaires
Campus de Moncton

Objet : Contingentement du programme de D Psy

Madame Carrier,

Pour donner suite à la demande de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, d'ajuster le nombre de places affichées dans le répertoire universitaire pour notre programme de doctorat professionnel en psychologie (D. Psy) au nombre réel de candidats admis, l'assemblée de l'École de psychologie vous envoie ses nouvelles résolutions. En septembre 2020, nous admettrons 10 étudiants au D. Psy, et depuis 2018 8 candidats ont été admis à chaque année au lieu de 6 tel qu'indiqué au bottin. Ces augmentations sont en réponse à la pénurie de psychologues dans notre province. De plus, nous avons un nombre beaucoup plus grand de candidats que le nombre de places disponibles et le dossier du dernier admis est chaque année excellent. L'augmentation du nombre de candidats accepté a aussi un impact sur le recrutement au premier cycle. Percevant un peu plus de chance de devenir psychologues, cela nous aide à recruter de nouveaux étudiants. Nous avons les capacités professorales afin d'accueillir et encadrer ces étudiants et ces augmentations ne nécessitent pas de ressources supplémentaires. Nous avons l'appui financier du CNFS pour la coordination des stages et internats, et nous avons maintenant plus de milieux de stages disponibles que le nombre de stagiaires. L'accréditation de notre programme nous offre également plus de possibilités de milieux de stage. Lors de l'évaluation du programme de D. Psy au début de la session d'hiver 2020, nous avons discuté du contingentement avec le comité d'évaluation et leurs recommandations étaient de faire comme dans plusieurs autres universités qui offrent le programme de D.Psy et d'adopter un contingentement variable en fonction des ressources (professorales et capacité des milieux de stage à accueillir les étudiants). Afin que les candidats puissent avoir une idée du nombre d'admis, les statistiques sont publiées sur la page de l'école de psychologie chaque année, ceci est d'ailleurs requis selon les normes d'agrément de notre programme.

Nous avons suggéré de modifier la moyenne minimale d'entrée à 3,5 car nous recevons à chaque année plus de 20 demandes d'admissions au D.Psy de candidats ayant une moyenne supérieure à 3,7. Une moyenne minimale d'entrée de 3,0 donne de faux espoirs à nos candidats. Nous considérons que les candidats qui ont obtenus une moyenne de 3,5 ou plus seraient en mesure de compléter avec succès le D.Psy et par la suite compléter avec succès les autres examens nécessaires à l'obtention de la licence de psychologue. De plus, nous avons modifié la description des objectifs du programme car l'ancienne description reposait sur l'Accord de Reconnaissance Réciproque qui était d'actualité lors de la création

Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

du D.Psy. La description que nous proposons ne change rien au programme en tant que tel, mais offre un portrait moderne de la formation en psychologie au Canada. Enfin, nous avons apporté plusieurs changements ici et là qui reflètent mieux le fonctionnement de l'Université (p.ex., la demande d'admission doit être envoyée au Service de l'Admission, plutôt qu'au Registrariat, etc.)

Les CPR2 et 9 ont alors été préparés en fonction des modifications acceptées par l'AÉPs. Ainsi, l'Assemblée de l'École de psychologie a adopté les résolutions suivantes:

R :12-AÉPs-200129

(Richard/Roy-Charland)

Que le libellé au bottin soit : La personne qui satisfait aux exigences d'admission peut être admise sous réserve des capacités d'accueil qui sont établies annuellement. Compte tenu de cette capacité d'accueil limitée, la demande d'admission doit être soumise avant le 1er février. L'offre d'admission est faite après étude pour la session d'automne qui suit et n'est valide que pour cette session.

Adoptée

R :05-AÉPs-200226

(Richard/Roy-Charland)

Que l'Assemblée de l'École de psychologie recommande un contingentement flexible en fonction des ressources définies à chaque année à la première réunion de la session d'hiver selon les recommandations du CES-Clinique.

Adoptée

En espérant le tout conforme à votre demande, veuillez agréer Madame Carrier, mes sincères salutations.

Frédéric Huppé-Gourgues, Ph. D.
Directeur
École de psychologie
Université de Moncton

FHG/bb

Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE– PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR

Proposition d'un nouveau programme
X Modification d'un programme

1. 1. Identification du programme

1. 1.1 Titre du programme
Doctorat professionnel en psychologie
- 1.2 Unité responsable
Faculté des sciences de la santé et des services communautaires
3. 1.3 Diplôme accordé
D.Psy.
3. 1.4 Durée du programme
48 mois consécutifs à temps plein, 7 ans à partir de la première inscription au programme
3. 1.5 Lieux où est offert le programme
Moncton
3. 1.6 Date d'entrée en vigueur
juillet 2020

1. 2. Description du programme

1. 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Programme destiné aux étudiantes et étudiants désirant faire carrière en psychologie professionnelle. **Il rencontre les exigences de formation du Collège des Psychologues du Nouveau-Brunswick, ainsi que des autres organismes de réglementation de la pratique de la psychologie au Canada. Plus spécifiquement, le programme permettra aux étudiantes et étudiants de parfaire leurs connaissances sur les fondements biologiques, individuels, sociaux et cognitivo-affectifs du comportement afin de pouvoir les analyser, synthétiser et évaluer, ainsi que de parfaire leurs compétences en relations interpersonnelles, évaluation, intervention, recherche, éthique et supervision pour les mettre en application et les évaluer.**

1. 2.2 Conditions d'admission
Sous réserve de la flexibilité nécessaire dans le traitement des dossiers, la moyenne d'entrée dans l'ensemble des programmes de deuxième cycle est de 3,00 sur une échelle dont le maximum est 4,30. Un pouvoir d'appréciation est conféré à la doyenne ou au doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche si la candidate ou le candidat ne satisfait pas aux exigences de la moyenne d'entrée, mais possède, par ailleurs, une expérience ou a fait des études subséquentes à l'obtention du diplôme de premier cycle permettant de conclure qu'il ou elle possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de deuxième cycle à la suite de la recommandation du Comité des études supérieures. (Règlement universitaire 22.1)

Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

Pour être admis au Doctorat professionnel en psychologie (D. Psy.), la candidate ou le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé, ou l'équivalent, en psychologie avec une moyenne minimale de 3,50 dans un système où la note maximale est de 4,30. Puisque le programme est contingenté, une moyenne de 3,50 (ou l'équivalent) n'assure pas l'admission;

- avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada. À cet égard, l'École de psychologie peut exiger un examen de compétences langagières;

- être parrainé par une professeure ou un professeur membre de l'Assemblée de la FESR;

- adresser au **Service de l'admission** une demande d'admission qui comporte les documents suivants :

- a) le formulaire de demande d'admission;
- b) **un relevé de notes officiel** de toutes les études universitaires antérieures;
- c) deux lettres de recommandation (formulaire) faisant état des aptitudes à réussir des études de troisième cycle;
- d) une lettre d'intention relativement au thème de recherche proposé, aux expériences de travail (rémunéré ou bénévole) en relation d'aide, **ainsi qu'à la formation pertinente à la psychologie clinique (cours universitaires ou autres formations);**
- e) un curriculum vitae.

Tous les documents susmentionnés, qui constituent la demande d'admission, doivent être reçus au Service de l'admission de l'Université au plus tard le 1^{er} février, en vue d'une inscription au programme en septembre de la même année.

- Les candidates et candidats peuvent être invités en entrevue.

1. 2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ; autres)

- Contingentement : **La candidate ou le candidat qui satisfait aux exigences d'admission peut être admise sous réserve des capacités d'accueil qui sont établies annuellement. L'offre d'admission est faite après étude pour la session d'automne qui suit et n'est valide que pour cette session.**

- **L'étudiante ou l'étudiant peut être appelé à compléter un ou des stages/internat au Nouveau-Brunswick à l'extérieur de la région de Moncton.**

- La session d'admission au programme est celle de l'automne.

- **L'étudiante ou l'étudiant** doit être inscrit à temps plein pour 48 mois consécutifs. La durée maximale est de sept ans à partir de la première inscription au programme.

1. 2.4 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

TABEAU DE COURS

1^{re} ANNÉE

OBLIGATOIRES	54 CR.
PSYC6301	
Séminaire de thèse	3
PSYC6402	
Psychopathologie enfant-ado	3
PSYC6412	
Psychopathologie chez l'adulte	3
PSYC6502	
Méthodes quantitatives psycho	3
PSYC6602	
Éthique psycho professionnelle	3
PSYC6611	
Relation d'aide en psychologie	3

Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Programmes de cycle supérieur)

PSYC6702		
Évaluation psycho enfant-ado	3	
PSYC6901		
Stage professionnel enfant-ado	6	
PSYC7800		
Intervention psycho enfant-ado	3	
PSYC8050(1)	Thèse	24

TOTAL		54 CR.

(1) L'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à un bloc de thèse dès la première session, et ce, conformément aux Conditions financières.

2e ANNÉE		
OBLIGATOIRES		21 CR.
PSYC6712		
Évaluation psycho de l'adulte	3	
PSYC7107		
Psychopharmacologie clinique	3	
PSYC7300		
Psycho intergroupe culturelle	3	
PSYC7505		
Méthodes de recherche clinique	3	
PSYC7810		
Intervention psycho adulte	3	
PSYC7910		
Stage professionnel adulte	6	
OPTION		6 CR.
Deux cours à option. Voir la liste ci-dessous.		

TOTAL		27 CR.
3e et 4e ANNÉES		
OBLIGATOIRES		54 CR.
PSYC7610		
Examen prédoctoral	6	
PSYC8910		
Synthèse psy. professionnelle	3	
PSYC8920		
Supervision psycho clinique	3	
PSYC8940(2)		
Stage professionnel avancé	6	
PSYC8950		
Internat	36	

TOTAL		54 CR.

GLOBAL		135 CR.

(2) Avant de s'inscrire au cours PSYC8940, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir réussi tous les cours obligatoires des deux premières années du programme, y compris le cours PSYC6301.

Liste des cours à option

En consultation avec le responsable de la formation professionnelle, l'étudiante ou l'étudiant choisit deux cours à option parmi les suivants.

Fondements biologiques		
PSYC7110		
Neuropsychologie clinique	3	
PSYC7120		
Psychologie de la santé	3	
Fondements cognitivo-affectifs		
PSYC7202		
Psychologie cognitive	3	
PSYC7210		
Psychologie de l'émotion	3	
Fondements sociaux		
PSYC7310		
Séminaire psychologie sociale	3	
PSYC7320		
Psychologie famille et système	3	

REMARQUE : Les cours PSYC6402 et PSYC6412, obligatoires au programme, ont trait aux connaissances des

Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Programmes de cycle supérieur)

fondements individuels du comportement.